DEL 25.03.2016-029 : Cession gratuite au lieudit Kermerour Pont-Kereon

Suite à une division parcellaire, il apparaît utile de prolonger légèrement une voie communale au lieudit Kermerour Pont-Kereon.

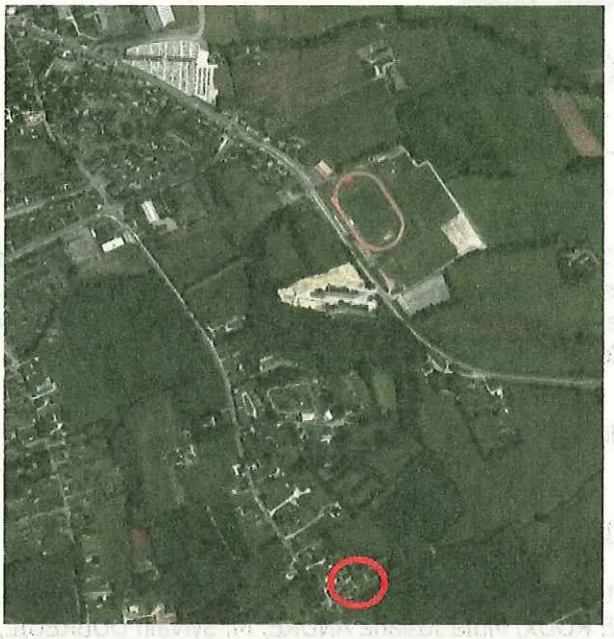

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (le Maire s'étant retiré au moment du vote, Marie-France LE COZ est désignée comme présidente de l'Assemblée),

Décide d'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée dans la section K sous le numéro 1428 d'une contenance de 34 centiares auprès des personnes suivantes ou de toute autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer ou s'y ajouter :

- Monsieur Jean-Luc LANDREIN domicilié au lieudit Le Moustoir en Plonévez-du-Faou
- Madame Maryse COSTAIRE née LANDREIN domiciliée 26, allée des peupliers à Ergué-Gaberic
- Madame Sterenn COSTAIRE domiciliée au lieudit Kerandereat en Melgven
- Monsieur John-Edward MARY domicilié au lieudit Kerandereat en Melgven

Décide que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des vendeurs.

Autorise Monsieur Jérôme Lemaire à signer le ou les actes à intervenir qui seront établis en l'étude de maître BAZIN, notaire à Bannalec.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

Reçu à la Préfecture du Finistère le

- 4 AVR. 2016

VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

L'An deux mil seize, le vingt-cinq mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-huit mars deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2016.